

## **ANNEXE 3**

### **Colonies de vacances dédiées aux enfants du personnel**

**Mise en œuvre 1<sup>er</sup> mars 2022**

L'organisation de ces colonies était mise en œuvre au sein du Département du Bas-Rhin, au sein de la maison de vacances de Wangenbourg.

Dès 2021, l'accès à ces colonies a été ouvert à l'ensemble des agents de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est proposé, afin de tenir compte de l'augmentation du nombre possible de bénéficiaires, d'augmenter le nombre de sessions et la capacité d'accueil.

Pour information, jusqu'à 140 enfants pourraient être accueillis en 2022 en colonie, dans le respect des jauges actuellement mises en place du fait du contexte sanitaire.

A cet effet, un budget de 50 000 € pourrait être alloué, sous réserve des crédits qui seront votés dans le cadre du Budget Primitif 2022.

Parallèlement, les subventions versées pour les agents du territoire haut-rhinois concernant les séjours d'enfants ne seront pas maintenues, celles-ci faisant double emploi avec les prestations proposées par le CNAS.

### **Les prestations hôtelières et de restauration de la maison de vacances « Les Terrasses » à Wangenbourg**

**Mise en œuvre 1<sup>er</sup> mars 2022**

Les Terrasses de Wangenbourg sont un lieu de séjour exceptionnel au cœur de la "Petite Suisse d'Alsace", à 500 mètres d'altitude, au pied du Schneeberg. Propriété, depuis 1947, de la Préfecture, du Département du Bas-Rhin, puis de la Collectivité européenne d'Alsace le site propose :

- 21 chambres hôtelières, pouvant accueillir jusqu'à 52 personnes ;
- Un restaurant de 90 places, accessible aux personnes résidant sur le site ou aux agents sur réservation ;
- 4 gîtes pouvant héberger de 1 à 20 personnes, pour une nuit, un week-end ou une semaine ;
- 2 salles disponibles pour les séminaires, réunions et journées de travail au vert.

Ce site propose toute l'année des locations pour des séjours sport et détente, en famille, entre amis ou entre collègues.

Pour ses agents et ses élus, la Collectivité européenne d'Alsace propose des tarifs préférentiels.

## **Organisation d'une fête de Noël pour les enfants du personnel**

**Mise en œuvre 1<sup>er</sup> mars 2022**

Chaque année, était organisée une fête de Noël pour les enfants du personnel dans nos deux anciennes collectivités.

En 2021, deux dates au choix ont été proposées, à Strasbourg ou à Colmar. Quelle que soit la résidence administrative ou personnelle des agents, la possibilité leur a été laissée de s'inscrire au Vaisseau (Strasbourg) ou à la patinoire (Colmar).

Cette fête est réservée aux enfants âgés de 0 à 13 ans, et les deux parents sont invités.

L'organisation de cet évènement et le budget y afférent relèvent de la Direction de la Communication.